



Perpignan, le 28 mai 2021

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# PLAN CANICULE 2021 MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET D'ALERTE

A partir du mardi 1<sup>er</sup> juin 2021

Afin de prévenir des risques liés à la canicule, il est institué dans chaque département un plan d'alerte et d'urgence, coordonné par le préfet, en direction des personnes âgées et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

Ce plan, en cas d'alerte (décret n°2004-926 du 1/09/04), prévoit afin de favoriser l'intervention des services d'assistance, le recensement des personnes âgées et handicapées résidant à domicile et qui en feront la demande écrite ou téléphonique.

Peuvent figurer à leur demande (ou le cas échéant par son représentant légal ou une tierce personne physique ou morale) :

- Les personnes âgées de 60 ans vivant à domicile.
- Les personnes adultes handicapées (AAH, ACTP, carte d'invalidité, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, pension d'invalidité régime sécurité sociale ou pension militaire résidant à leur domicile).

Chaque personne sera inscrite sur un registre nominatif informatisé et sécurisé, communicable au Préfet à sa demande, en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Une procédure de radiation du registre est possible à tout moment, sur simple demande, par l'intéressé.

Cette démarche est volontaire, les personnes qui souhaitent, en cas d'alerte, pouvoir bénéficier d'actions de prévention ou de secours peuvent dès aujourd'hui se faire connaître en téléphonant au :

**04 68 34 88 34**

**CCAS de Perpignan  
Pôle Senior/Autonomie**

38 bis, rue Couvent de la Merci,  
Place du Saré,  
66000 Perpignan

**9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00**

(un accusé de réception leur sera dès lors envoyé)

Ce dispositif activé dès le 1<sup>er</sup> juin 2021 sera levé le 15 septembre 2021.

**Contact presse :**

Samantha FOURIE, chargée de communication  
04 68 66 33 30 • 06 77 82 52 12  
fourie.samantha@mairie-perpignan.com

